

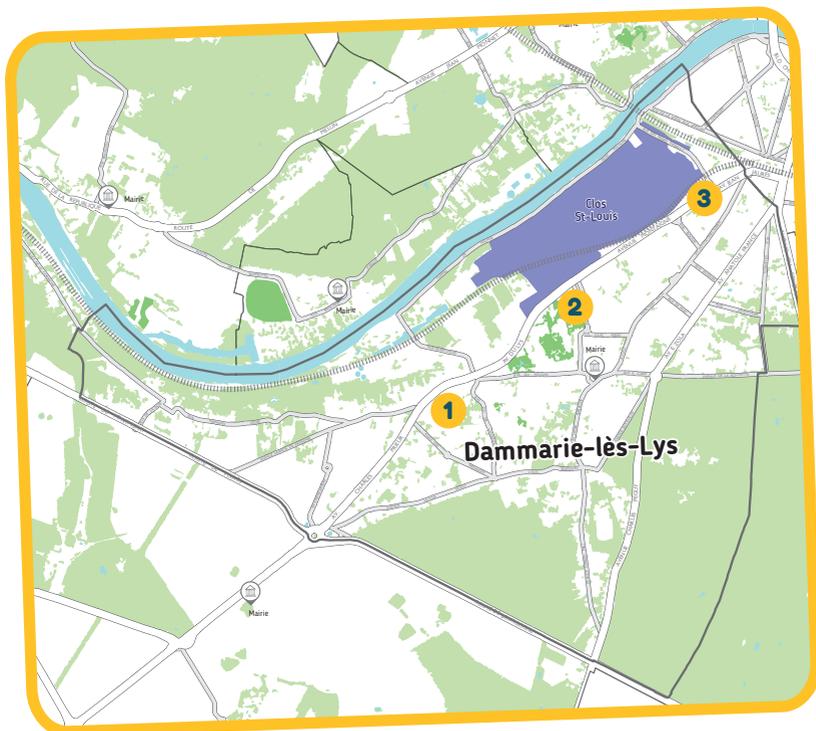


À partir du 1^{er} janvier 2022, Dammarie-lès-Lys est une des communes de l'Agglomération Melun Val de Seine à appliquer "le permis de louer".

Le périmètre concerné est le suivant :

- **Château Gaillard** (avenue Charles Prieur),
- **Abbaye du Lys/Fontaine couverte** (rue du capitaine Bernard de Poret, rue François Lips, rue Pasteur, rue du Lieutenant Moisant, rue du capitaine Edouard Roemer, Ernest Guillard, rue Charles de Gaulle),
- **Petit Dammarie/Clos Saint-Louis** (rue des frères Thibault, impasse des Montenailles, avenue Montaigne, avenue Jean Jaurès, avenue du colonel Fabien).

LE PERMIS DE LOUER LE PÉRIMÈTRE



- 1 Château Gaillard
- 2 Abbaye du Lys/
Fontaine couverte
- 3 Petit Dammarie/
Clos Saint-Louis

LE PERMIS DE LOUER DÉPOSER VOTRE DEMANDE

Votre dossier (formulaire Cerfa + dossier technique) peut être :

- Adressé par voie postale, en recommandé, à l'attention du Service Environnement, Hygiène et Salubrité
- Déposé directement en Mairie de Dammarie-lès-Lys ou par mail sur www.mairie-dammarie-les-lys.fr

Votre contact : Mairie de Dammarie-lès-Lys
26, rue Charles de Gaulle
77190 Dammarie-lès-Lys - 01 79 76 96 00

